

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022 À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le mercredi 6 juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PECQUET Etienne, Maire.

**Présents** : Madame DECAMBRON Béatrice, MM. ALEXANDRE Eric, AUDEGOND Arnaud, CAMBIER Yohan, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Etienne, PIGNÉ Tony, RIBEIRO José.

**Absents excusés** : M. CASTEL Mathieu donne procuration à M. ALEXANDRE Éric ;  
M. GAMBIER Gaëtan donne procuration à M. LAGRANGE Romain ;  
M. PECQUET Alexandre donne procuration à M. DECAMP Claude ;

**Absent** : M. YAHIAOUI Faouzi.

**Secrétaire de séance désigné** : M. DECAMP Claude

Le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du vendredi 10 juin 2022 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**1. ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL (31-2022)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet qui avait été acté lors de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2020 (délib. 55/2020), concernant la modernisation de son éclairage public, pour le remplacement des lampes d'éclairage public en LED, rue du Marais, du 60<sup>ème</sup> R.I., de Fourdrinoy, Grande rue, et résidence Bernard Galliot, et de réduire ainsi considérablement la consommation énergétique et les dépenses associées.

Afin de mener à bien ce projet de modernisation, la mairie a fait une demande de subvention au Département de la Somme dans le cadre de « l'aide à la modernisation de l'éclairage public 2021/2022 », qui a pour objectif d'apporter un soutien financier important sur les investissements en faveur de la réduction de la consommation énergétique des points lumineux de l'espace public.

Le projet présente les caractéristiques ci-dessous :

- Permettre à la collectivité de réduire jusqu'à deux fois la facture d'électricité puisqu'un gain de 1 447.05 € est évalué pour une année soit 7 235.24 € sur cinq années.
- Permettre de réduire les coûts d'exploitations par des choix de sources, de luminaires, de supports et de cycles d'entretien plus économe.
- Baisser le coût de la facture énergétique.
- Moduler l'éclairage en fonction des usages.

La participation financière s'effectuera de la façon suivante :

FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Montant éligible de l'opération (H.T.)	29 315,00 €
Montant participation demandée	11 726,00 € soit 40 %
AUTRES FINANCEMENTS	
Prime CEE	1 351,76 €
Autofinancement : Fonds propres dont TVA	22 100,24 €

En conséquence, Monsieur le Maire :

PROPOSE au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DONNE son accord, et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **2. AMENAGEMENT DU TOURNE A GAUCHE – ATTRIBUTION DE MARCHE ET DEMANDE DE CREDIT (32-2022)**

Le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'ouverture des plis du 10 juin 2022.

Après s'être fait présenter les différentes pièces des dossiers d'appel d'offre, le conseil municipal,

**DÉCIDE** de suivre l'avis des conseillers présents lors de l'ouverture des plis et de retenir l'offre suivante :

<b>STPA</b>	Note « Prix » : 80 pts Note « valeur technique » : 19.75	Note globale : 99.8 pts/100	70 508.77 € (AE H.T.)
-------------	---	--------------------------------	-----------------------

**AUTORISE** le Maire

- à signer toutes les pièces correspondantes à ce marché.

### **3. ÉTUDE DES DEVIS POUR L'ABATTAGE DES ARBRES A RISQUE POUR LES INSTALLATIONS DU RESEAU FERRE NATIONAL (33-2022)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation d'abattre les trois arbres situés entre le terrain de football et la voie ferrée qui sont estimés « dangereux » par le Réseau Ferré National.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner les devis reçus en mairie, de la société « EVL » et des entreprises « WEILL ».

Société EVL - Devis n° 22-155 : **5 832.00 euros HT** (soit 6 998.40 euros TTC)

Entreprises WEILL – Devis n°22/003610 : **3 194.00 euros HT** (soit 3 832.80 euros TTC)

Après délibération, Le conseil Municipal, décide :

- **APPROUVER** le devis présenté par les entreprises « WEILL » pour l'abattage par démontage de 3 peupliers le long du stade et la voie ferrée. Débitage en 50 cm du bois d'un diamètre supérieur à 50 cm. Rétenion des branches par cordage si nécessaire. Utilisation d'une nacelle élévatrice. Le broyage des branches et l'évacuation des copeaux.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'affaire précitée.

### **4. MODIFICATION DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT (35-2022)**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, précisant à l'assemblée qu'actuellement le taux de la taxe assainissement est de 1.93 euros mètre cube. Que compte tenu du fait que l'emprunt contracté pour les travaux est terminé depuis décembre 2022 et qu'il n'y a pas nécessité de prévoir d'autres travaux importants pour les années à venir.

Il est proposé à l'assemblée de réduire ce taux à 1.40 /m3 à compter de la prochaine facturation au printemps 2023.

Après délibération, Le conseil Municipal, décide :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire, à savoir réduire le taux de la taxe assainissement à 1.40 /m3 à compter de la facturation au printemps 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'affaire précitée.

## **5. ÉTUDE SUR LA MODIFICATION DE L'ARRIVÉE DE L'EAU POTABLE AU LOTISSEMENT « LA BRIQUETTERIE »**

Après divers essais de Véolia pour augmenter la pression d'eau dans le lotissement « la Briquetterie », il s'avère nécessaire de renforcer l'adduction d'eau par la pose d'une canalisation entre la rue des quarante et impasse des cytises. Ces travaux seront supportés par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Ailly/Breilly.

## **6. CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2023 (34-2022)**

Le recensement des habitants se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Madame Nathalie DIOT sera le coordonnateur communal responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de population.

## **7. COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Suite à la présentation de la nouvelle politique territoriale du Département (2022-2024) lors de la réunion des maires, et après la session budgétaire qui s'est tenue, les conseillers départementaux, afin d'avoir une vision des projets, demandent à ce que nous recensons les projets dans le cadre du fonds d'appui aux communes. **Le premier adjoint demande à ce que le conseil municipal soit consulté avant retour du document au Conseil départemental.**
- Réunion de concertation avec le CAB pour l'organisation des fêtes de Noël, date à confirmer.
- Réunion publique le 24 septembre prochain à 18 h 00 – bilan du début de mandat.
- Les élus demandent s'il y a une augmentation de complément de salaire prévue pour la secrétaire de mairie au vu du travail fourni. Monsieur le maire dit attendre de voir l'indice d'augmentation nationale avant toute décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Etienne PECQUET lève la séance à 21h25.